

*L'ajournement*

**M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, le temps qui m'est alloué est court, alors je vais utiliser l'anglais pour parler plus rapidement.

[Traduction]

Le secrétaire parlementaire du ministre en question est malade ce soir. Il est allé se coucher et je répons à sa place. Le ministre est également malade. J'ai entendu l'un de nos vis-à-vis dire bêtement qu'il était ici cet après-midi. Il était peut-être ici, mais il était malade.

**M. Corbin:** Le gouvernement est malade.

**M. Kilgour:** Monsieur l'Orateur, le ministre a promis de s'occuper de près de la difficile situation qui prévaut à Edmunston, au Nouveau-Brunswick. On me dit qu'il n'y a pas eu de nouvelles manifestations à Edmunston et que la situation est maintenant stable. Comme je l'ai dit, le problème mis à jour à Edmunston est un problème difficile, dont l'une des causes est le texte de loi adopté par le gouvernement précédent. Je songe plus précisément à la disposition incorporée à la loi sur l'assurance-chômage concernant les abonnés.

Les députés de notre parti ont combattu cette disposition que le gouvernement précédent a imposée en ayant recours à l'article 75C du Règlement. On me dit que le ministre et le sous-ministre étaient conscients du problème, mais que le cabinet a décidé qu'aucune modification ne serait faite. Dans les circonstances, c'est pure hypocrisie de la part du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) que de prétendre que cette disposition n'a pas été promulguée par le gouvernement qu'il appuyait.

Des modifications seront étudiées demain, lors d'une réunion fédérale-provinciale, et je ne doute pas qu'on arrivera à s'entendre pour remanier la disposition relative aux chômeurs chroniques, qui cause tant de problèmes à Edmunston. Nous espérons recevoir à cet égard l'appui de toutes les provinces.

Dans sa question, le député a lui-même admis, comme on peut le constater en lisant le compte rendu, que ces problèmes remontent à plus d'un an. Autrement dit, il reconnaît que les causes de ces difficultés existaient bien avant le changement de gouvernement. A cela s'ajoute évidemment la rareté des emplois vacants, mais nous ne pouvons résoudre en une soirée les problèmes accumulés au cours des 11 dernières années. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a commandé de faire étudier les dispositions législatives susceptibles d'être modifiées.

En ce qui concerne le programme Canada au travail, 400 emplois ont été approuvés dans la circonscription de Madawaska-Victoria. On envisage de collaborer avec le ministère provincial du Travail et de consacrer d'autres fonds à ce programme. Je me rends compte, Monsieur le président, que mon temps est écoulé.

● (2220)

[Français]

L'EMPLOI—LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON  
RÉCLAME DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

**M. André Maltais (Manicouagan):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me donner la parole. Je suis pratiquement gêné de parler devant une salle aussi remplie.

Ma question ce soir, qui est très importante, a trait à la phase 4 du programme Canada au travail. La question que je veux poser ce soir au représentant du ministre est la suivante:

[M. l'Orateur adjoint.]

Est-ce que véritablement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) va injecter des fonds supplémentaires dans la province de Québec pour pallier le taux de chômage croissant que nous connaissons actuellement, et qui sûrement va prendre de l'ampleur encore durant les mois d'hiver qui s'annoncent?

La première fois que j'ai soulevé cette difficulté, c'était le 13 novembre exactement, et depuis ce temps, il n'y a eu absolument aucun élément nouveau qui s'est ajouté au dossier, alors que dans ma circonscription en réalité nous avons eu des difficultés importantes qui se sont ajoutées aux difficultés déjà existantes au début de l'automne.

Un événement important est survenu chez nous très récemment: La fermeture de la compagnie ITT Rayonier Québec. A ce moment-là nous avons eu plus de 1,500 personnes qui ont dû perdre leur emploi et pour lesquels nous n'avons pas encore réussi à trouver des éléments de solution qui permettraient, monsieur le président, la création d'emplois directs et à court terme.

Est-ce qu'il est normal, monsieur le président, qu'à l'heure actuelle, au moment où on se parle, il n'y ait pas encore eu de développements nouveaux dans le dossier de ITT Rayonier Québec au niveau de la création d'emplois à partir de Canada au travail, alors qu'il y a plus d'un mois j'avisais le ministre de la grave difficulté que cela représentait pour les gens dans notre circonscription? Quinze cents personnes qui perdent leur emploi, cela veut dire 6,000 personnes qui sont touchées, et il s'agit d'un malaise extrêmement grave, et je devrais même ajouter que c'est un véritable drame pour les gens de Port-Cartier qui vivent cette situation-là.

Je me souviens très bien que le 13 novembre dernier j'avais demandé au très honorable premier ministre s'il avait une solution à nous proposer pour le cas précis de Port-Cartier, et il m'avait répondu qu'il cherchait lui-même des solutions à court terme pour être en mesure de solutionner les difficultés que représentait la fermeture de ITT Rayonier Québec. Or, dans la phase 4 de Canada au travail, il y a eu des possibilités de trouver des solutions à court terme justement pour ces travailleurs, et nous n'avons jamais reçu de réponse, ni négative ni positive, du premier ministre.

Je voudrais signaler tout simplement une injustice que les gens de notre région ont vécue relativement à l'élaboration de la phase 4 du programme Canada au travail cet automne. Des montants de l'ordre de 2.6 millions de dollars ont été alloués pour répondre à un taux de chômage qui dépassait 16 p. 100. Or, ce taux de chômage avait été localisé sur la moyenne et basse Côte Nord, et l'ensemble des projets devaient s'orienter dans cette région-là.

Or à cause de la fermeture de la compagnie ITT à Port Cartier, beaucoup de projets ont dû évidemment être orientés vers Port Cartier, alors que le ministre aurait dû tenter de trouver des crédits supplémentaires pour pallier ce problème spécial. Cela devient une injustice, monsieur le président, que de prendre des sommes d'argent qui sont prévues en fonction d'un taux de chômage observé, et alors qu'il s'ajoute un problème supplémentaire de prendre simplement des crédits ordinaires et de tenter de solutionner le problème précis qui s'était ajouté.